



Distinction entre l'évacuation et la mise à l'abri

	Évacuation	Mise à l'abri
Définition	Mesure qui consiste à quitter une zone exposée à un aléa réel ou appréhendé pour se soustraire du danger	Mesure appliquée à l'intérieur d'une zone exposée à un aléa réel ou appréhendé qui consiste à s'abriter pour se protéger du danger (peut aussi être appelée confinement en sécurité civile)
Exemples d'aléas pouvant être en cause dans ces opérations	 Feu de forêt Inondation Déversement de matières dangereuses Rupture de barrage Incendie Etc. 	 Fuite ou émission de matières dangereuses (nuage toxique) Conditions climatiques extrêmes (tempête de neige, tornade, vents violents, etc.) Tireur actif Séisme Etc.
Éléments à considérer	 Danger dont on ne peut se soustraire par la protection d'un bâtiment ou d'une infrastructure Ressources suffisantes Temps disponible Nombre de personnes à évacuer Caractéristiques de la population Capacité de prendre en charge les personnes évacuées 	 Danger pour lequel une exposition extérieure serait aggravante Nature du produit déversé, dispersion et direction du produit Peu de temps disponible Mesure applicable pour toutes les populations
Avantages	Mesure la plus sécuritaire (une fois réalisée)	Rapidité avec laquelle la mesure peut être mise en place
Inconvénients	 Nécessite beaucoup de ressources Requiert une logistique importante Peut nécessiter la prise en charge et l'hébergement temporaire des personnes évacuées 	 Doit durer le moins longtemps possible Peut, dans certaines circonstances, ne pas être suffisante pour assurer la pleine sécurité des personnes exposées

Adapté de https://www.inspq.qc.ca/bise/la-mise-l-abri-une-veritable-mesure-de-protection